



Bien immobilier et séparation.

Par **valM**, le **23/08/2011 à 18:44**

Bonjour, rnséparée depuis 2 ans, mon ex-conjoint est resté dans le pavillon que nous avons acheté en 2001. Nous n avons jamais fait de démarche administrative et j aimerais régularisé la situation.rnEn sachant, qu il n a pas voulu vendre lors de la séparation et qu il n aura pas les moyens financiers de me racheter ma part. J aimerais rester propriétaire de mes 50 % . J aimerais connaitre les possibilités s offrant à moi ?rnMerci beaucoup

Par **cocotte1003**, le **23/08/2011 à 19:28**

Bonjour, si vous etes considérez sur l'acte d'achat comme propriétaire à 50 % et que votre ex ne veut pas racheter votre part, vous etes en droit de réclamer une indemnité d'occupation puisqu'il y vit. Cette derniere se calcule en fonction du prix locatif de la maison. Si vous ne souhaitez pas vendre, vous restez propriétaire à moins d'une vente judiciaire si l'un de vous a des dettes ou que l'un des 2 veut sa part et que vousne trouvez pas d'accord amiable, cordialement